

## Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
18 septembre 2019

Conseillers en exercice  
70

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

#### **C 2019-10-178 MOBILITE**

**Service public global de mobilité durable de Brest métropole - Création d'un tarif spécifique "aller-retour Téléphérique".**

**CONSEIL DE LA METROPOLE DU 4 OCTOBRE 2019**  
**Délibération n° C 2019-10-178**

Le rapporteur, M. Yohann NEDELEC  
donne lecture du rapport suivant

**MOBILITE – Service public global de mobilité durable de Brest métropole - Création d'un tarif spécifique "aller-retour Téléphérique".**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération n°C2019-04-040 du 26 avril 2019, le Conseil de Brest métropole a approuvé le contrat de concession de service public global de mobilité durable pour la période juillet 2019/décembre 2027, et désigné RATP Dev comme nouveau concessionnaire du service public.

Le contrat a été signé le 22 mai 2019 et notifié au nouveau concessionnaire le 29 mai 2019.

La gamme tarifaire applicable, les différentes catégories d'ayant droits, les montants de chaque catégorie de titres et leurs conditions d'utilisation figurent à l'annexe 4 du contrat.

L'article 35.4 précise que l'autorité organisatrice se réserve la faculté de modifier les grilles tarifaires, de créer de nouveaux tarifs ou de nouvelles conditions d'accès aux titres existants.

Pleinement intégré au réseau de transports publics de Brest métropole, le téléphérique urbain bénéficie actuellement des conditions générales d'accès applicables à l'ensemble du réseau, notamment par l'utilisation du ticket unité au tarif actuel de 1,60 €, valable 1 heure en correspondance. Il est un moteur reconnu de l'attractivité touristique croissante de la métropole brestoise en lien indissociable avec les Ateliers des Capucins.

Aussi, afin de promouvoir la desserte du site des Capucins et d'accompagner le développement des activités, services et commerces implantés dans les Ateliers des Capucins, il est proposé au Conseil de métropole la création d'un nouveau titre spécifique « aller-retour Téléphérique », au tarif de 2 euros, et valable une journée entière dans la limite des horaires de fonctionnement du service et sans correspondance sur le reste du réseau.

Ces dispositions seront intégrées à la gamme tarifaire du contrat de délégation telle qu'annexée à la présente délibération.

**DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes,

- d'approuver la création d'un titre spécifique « aller-retour Téléphérique » au tarif de 2 euros et tout autre document nécessaire à la mise en place de ces dispositions.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSTION  
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES  
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : les groupes "Brest Nouvelle Alternative", "Europe-Ecologie - Les Verts", "Communistes et Citoyens", E. MORUCCI et N. BERROU-GALLAUD